



Politique de protection des données personnelles



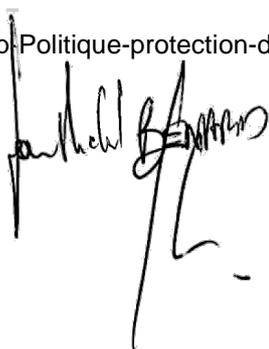
Référence du document : ITSGroup-Politique-protection-données-personnelles_V02

Rédaction : Rachel COHEN

Validation : Jean-Michel BENARD

Version 02 du 4 septembre 2018

Document public



SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Contexte	3
1.2	Objectifs et Enjeux.....	3
1.3	Définitions essentielles	4
2	Les données concernées pour ITS Group et ses filiales	4
2.1	Les données collectées dans le cadre d'une candidature	4
2.2	Les données collectées dans le cadre d'une prise de contact.....	4
2.3	Les données collectées dans le cadre d'un recrutement et du suivi de carrière	5
3	Engagements et Responsabilités	5
3.1	Les engagements pris par le groupe en matière de protection de vie privée	5
3.2	Les responsabilités en tant que responsable de traitement.....	5
3.3	Les responsabilités en tant que sous-traitant.....	6
4	Les droits	6
4.1	Le recueil du consentement	6
4.2	Le droit de retirer son consentement.....	6
4.3	Le droit d'accès, le droit à la limitation du traitement, le droit de s'opposer, le droit de rectification ..	7
4.4	Le droit à la portabilité	7
4.5	Le droit à l'oubli.....	7
4.6	Le respect des droits	7
5	Les actions	8
5.1	La mise en conformité des sites internet du groupe.....	8
5.2	Les mesures de sécurité	8
5.3	Le registre des activités de traitement.....	8
5.4	L'analyse d'impact	8
5.5	La notification à l'autorité de contrôle d'une violation de données à caractère personnel	9
5.6	Contacts.....	9
5.7	Le suivi de la politique	9

1 Préambule

1.1 Contexte

Le respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel constitue un facteur de confiance essentiel, valeur à laquelle ITS Group et ses filiales tiennent tout particulièrement.

Pour rappel, le Règlement européen 2016/679 dit « GDPR » (*General Data Protection Regulation* en anglais, *RGPD Règlement Général sur la Protection des Données* en Français), est applicable depuis le 25 Mai 2018. Il a pour objectif d'harmoniser et de renforcer la législation européenne sur le stockage, le traitement et la circulation des données à caractère personnel des personnes physiques. Il s'applique à toute entreprise établie sur le territoire de l'Union Européenne, également à tout organisme implanté hors de l'UE mais dont l'activité cible directement des résidents européens, qui collecte, traite et stocke des données personnelles dont l'utilisation peut directement ou indirectement permettre d'identifier une personne.

Les prestations proposées par ITS Group et ses filiales sont donc directement impactées par cette réglementation.

Afin de veiller à la bonne application des règles de protection des données, ITS Group a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles « Data Protection Officer » (DPO), interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Le DPO exerce ses missions en toute indépendance et pour ITS Group et ses filiales.

1.2 Objectifs et Enjeux

La présente politique communique sur les mesures mises en œuvre par ITS Group et ses filiales, dans le cadre des activités quotidiennes pour collecter et traiter les données personnelles, de manière responsable. Elle entend respecter les obligations légales et réglementaires applicables. Elle a pour objectif de déterminer le cadre, les enjeux et les responsabilités pour garantir le niveau de protection attendu.

Les enjeux d'ITS Group et ses filiales :

- La confiance dans les relations et le respect des intérêts légitimes des parties prenantes (collaborateurs, clients, partenaires, fournisseurs,...)
- La protection de la vie privée et la sécurité des données personnelles de chacun
- La garantie de disponibilité et de qualité des services
- La valorisation de l'image de marque par sa crédibilité et l'exemplarité
- La maîtrise de la conservation et des cycles de vie de la donnée
- Le développement commercial
- La préservation de l'environnement, la réduction des impacts environnementaux.

1.3 Définitions essentielles

- **Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?**

Il s'agit de toute information se rapportant à une personne physique permettant de l'identifier directement ou indirectement (exemple : nom, numéro d'identification, un identifiant en ligne,...).

- **Qu'est-ce qu'une donnée sensible ?**

Une donnée à caractère personnel est qualifiée de sensible lorsqu'elle révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale de la personne. Il en est de même pour les données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la santé ou les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

- **Qu'est-ce qu'un traitement de données ?**

Un traitement de données est défini comme toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel.

- **Qu'est-ce qu'un responsable de traitement ?**

« Le responsable d'un traitement de données à caractère personnel est, sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, la personne, l'autorité publique, le service ou l'organisme qui détermine ses finalités et ses moyens. En pratique et en général, il s'agit de la personne morale incarnée par son représentant légal », source CNIL.

Le responsable de traitement de ITS Group et ses filiales est la Direction Générale, en la personne de Monsieur Jean-Michel BENARD qui, dans ce cadre réglementaire, définit les finalités et les moyens des traitements et met en œuvre des mesures organisationnelles et techniques appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au présent règlement. Il est le seul responsable juridiquement de toute violation possible au RGPD.

Dans le cas de données clients hébergées en infogérance, des systèmes d'information et infrastructures clients, c'est le client qui est responsable de traitement et qui détermine les mesures organisationnelles et techniques à mettre en place.

- **Qu'est-ce qu'un sous-traitant ?**

Le sous-traitant est la personne, l'entreprise ou un autre organisme qui opère des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

2 Les données concernées pour ITS Group et ses filiales

2.1 Les données collectées dans le cadre d'une candidature

Les données collectées dans le cadre d'une candidature par le biais d'internet et de notre logiciel de recrutement, ont pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à occuper le poste. La base légale de ces traitements repose sur le consentement du candidat. Les données seront conservées deux années à compter de la date de la dernière sollicitation auprès du service recrutement de ITS GROUP et ses filiales qui sont seules destinataires de ces données.

2.2 Les données collectées dans le cadre d'une prise de contact

Les données collectées dans le cadre d'une prise de contact ont pour objectif d'informer de la tenue d'événements, du suivi de la relation commerciale et à des fins de proposer nos services. La base légale

de ces traitements repose sur le consentement de la personne concernée. Les données seront conservées dans notre CRM, outil d'e-mailing ou serveurs durant le temps nécessaire à la gestion de la relation commerciale ou trois années maximum par ITS GROUP et ses filiales qui sont seules destinataires de ces données.

2.3 Les données collectées dans le cadre d'un recrutement et du suivi de carrière

Les données collectées dans le cadre d'un recrutement et du suivi de carrière ont pour objectif de répondre à l'ensemble des obligations légales auxquelles est tenue ITS GROUP et ses filiales et à des fins d'exactitude et de pertinence du suivi du collaborateur. Ces données sont conservées toute la période d'emploi de la personne concernée dans notre outil GPEC, nos serveurs et dossiers papiers.

L'ensemble des données collectées par ITS GROUP et ses filiales est hébergé au sein de l'Union Européenne.

3 Engagements et Responsabilités

3.1 Les engagements pris par le groupe en matière de protection de vie privée

ITS Group et ses filiales s'engagent à protéger votre vie privée de ses parties prenantes en respectant les principes du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles lors du traitement des données.

Les données personnelles sont collectées de manière licite, loyale et transparente pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. La collecte est pertinente et limitée à ce qui est nécessaire au regard des finalités du traitement.

La Direction Générale du groupe s'engage à donner les moyens nécessaires pour l'application de la réglementation et est engagée dans une démarche continue de sécurisation de son système d'information, garantissant la protection des données personnelles.

Des actions de sensibilisation en faveur des collaborateurs sont engagées pour renforcer le devoir de confidentialité et d'alerte. Effectivement en vertu de l'article L1222-1 du Code du Travail, le salarié a une obligation générale d'exécution loyale et de bonne foi du contrat de travail, auquel est rattachée une obligation de confidentialité à l'égard des informations dont il a accès au sein de l'entreprise. La divulgation d'informations confidentielles relève de la faute grave. Tous les salariés d'ITS Group et ses filiales se doivent de respecter les dispositions du RGPD mises en place.

La non-application de la présente politique constitue une menace pour le bon fonctionnement du Groupe, pour la protection de ses valeurs, et vis-à-vis des obligations légales.

3.2 Les responsabilités en tant que responsable de traitement

En tant que responsable de traitement, la Direction Générale du groupe, après avoir déterminé les finalités et les moyens du traitement, a mis en place une organisation pour maintenir sa conformité. Les traitements sont mis en œuvre par tous les responsables de structures opérationnelles (directeurs d'agence, directeurs de secteur, directeurs/responsables de service,...). Chaque directeur ainsi que les chefs de service, sont garants des données métier. Ces derniers, désignés responsables internes de traitement ont notamment pour mission et responsabilité de :

1. S'assurer au sein de leur périmètre de la bonne application des principes RGPD et des procédures internes définies en amont par le DPO ;
2. Identifier et fournir au DPO toutes les informations utiles : traitements de données entrantes/sortantes de leur périmètre, manquements constatés, alerte en cas de violation des données à caractère personnel.

3.3 Les responsabilités en tant que sous-traitant

ITS Group et ses filiales en tant que sous-traitant effectuent des activités de traitement de donnée à caractère personnel pour le compte des clients qui sont de fait responsable du traitement.

ITS Group et ses filiales, en tant que sous-traitant, ne sont pas tenues pour responsables d'un dommage causé lors du traitement, sauf s'ils n'ont pas respecté les obligations prévues par le RGPD ou qu'ils ont agi en dehors ou contrairement aux instructions licites du responsable du traitement (client).

Dans un esprit de transparence et conformément aux obligations du RGPD, ITS Group et ses filiales, en tant que sous-traitant, sont force de proposition auprès des clients pour maintenir la conformité RGPD à savoir :

1. Réunir avec les clients toutes les informations nécessaires respectant les obligations de sous-traitant (registre, cadre juridique, gestion de la sous-traitance...)
2. Apporter un soutien aux clients en termes d'analyse de risque et mise en œuvre des mesures de sécurité organisationnelles et techniques adaptées, dès la phase de conception (concept de Privacy by design)
3. Garantir le niveau de formation des collaborateurs permettant d'assurer un haut niveau de confidentialité
4. Informer dès que possible toute violation de données

Toute personne ayant subi un dommage matériel ou moral du fait d'une violation du RGPD a le droit d'obtenir du responsable du traitement (client) réparation du préjudice subi.

4 Les droits

4.1 Le recueil du consentement

En vertu de l'article 7 du RGPD, dans les cas où le traitement repose sur le consentement, une demande explicite sera présentée sous une forme clairement distincte des autres questions. Ainsi, les données ne seront collectées et traitées à la seule condition que la personne concernée ait consentie librement à leur traitement pour la ou les finalités spécifiées. ITS Group et ses filiales renforcent leur vigilance quant au recueil du consentement de la personne concernée, si les données collectées sont dites sensibles. Si la personne concernée a consenti au traitement avant l'entrée en application du RGPD conformément aux conditions qui y sont prévues, il n'est pas nécessaire de demander à nouveau son consentement.

En vertu de l'article 6 du RGPD, le consentement ne constitue pas le fondement légal pour tous les traitements, notamment quand :

- le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat, et à l'exécution de mesures précontractuelles prises à l'égard du collaborateur concerné;
- il s'agit de respecter une obligation légale.

4.2 Le droit de retirer son consentement

La personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment. Ce droit ne peut être exercé que pour les traitements dont la licéité repose sur le consentement. Les traitements qui ne reposent pas sur le consentement de la personne concernée, cités à l'article 6 du RGPD, ne sont eux pas concernés par ce droit. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. La personne concernée en est informée avant de donner son consentement. Il est aussi simple de retirer que de donner son consentement. Par exemple, la personne concernée peut se désabonner des communications envoyées par ITS Group et ses filiales, en cliquant sur le bouton « désabonner ».

4.3 Le droit d'accès, le droit à la limitation du traitement, le droit de s'opposer, le droit de rectification

Tous les moyens nécessaires à garantir l'effectivité des droits des personnes sur leurs données personnelles sont mis en œuvre :

- Une information claire et complète sur les traitements de données mis en œuvre, facilement accessible et compréhensible par tous ;
- Un accès facilité aux données : toute personne dispose de droits sur les données la concernant, qu'elle peut exercer à tout moment.

Ainsi, les personnes peuvent accéder à toutes leurs données personnelles, et dans certains cas les faire rectifier (données inexactes, incomplètes).

La personne concernée a également le droit de s'opposer, à tout moment, à un traitement des données à caractère personnel la concernant, pour des raisons tenant à sa situation particulière, ou de demander sa limitation.

4.4 Le droit à la portabilité

En vertu de l'article 20 du RGPD, la personne concernée a le droit de recevoir dans un format structuré et lisible, les données qu'elle a fournies. Toutefois, le traitement devra avoir été effectué à l'aide de procédés automatisés. La personne concernée peut aussi demander de les transmettre à un autre organisme par un moyen simple et sécurisé. .

4.5 Le droit à l'oubli

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement de données à caractère personnel la concernant. Le responsable du traitement a donc l'obligation de les effacer dans les meilleurs délais si ces dernières ne sont plus de nécessaire au regard des finalités déterminées à la collecte.

4.6 Le respect des droits

ITS Group et ses filiales respectent l'ensemble des droits conférés par le RGPD et disposent d'un délai d'un mois à compter de la réception de la demande pour répondre à toutes sollicitations. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois, en fonction de la complexité et du nombre de demandes. Toutes les demandes sont à adresser à dpo@itsgroup.com, qui l'appréciera et se chargera de répondre.

5 Les actions

5.1 La mise en conformité des sites internet du groupe

ITS Group et ses filiales ont mis en conformité leurs sites internet par la mise en place d'un bandeau de navigation (cookies). Ainsi, toute personne naviguant sur l'un des sites, doit consentir à être tracée par l'un de nos cookies et est informée du traçage et de l'ensemble de leurs droits. Le formulaire a également été complété par la mention légale permettant à l'utilisateur d'exprimer son consentement éclairé.

5.2 Les mesures de sécurité

En tant que responsable de traitement, la Direction Générale du groupe met en œuvre les mesures organisationnelles et techniques appropriées sur les systèmes d'information afin de garantir un niveau de sécurité adapté. Elle prend en compte l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques..

Ces mesures de sécurité sont intégrées au Système de Management Intégré Responsable (SMIR), couvrant notamment le périmètre ISO 27001.

En tant que sous-traitant, ITS Group et ses filiales agissent sur instructions explicites des clients afin de garantir au mieux la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et services associés. L'ensemble des données clients sont hébergés dans l'Union Européenne. ITS Group et ses filiales s'engagent à agir également sur consignes lors de la réversibilité (destruction des données ou restitution à la demande).

5.3 Le registre des activités de traitement

En tant que responsable de traitement, conformément à l'article 30 du RGPD, la Direction Générale du groupe tient un registre des activités de traitement effectuées. Ce registre est tenu par les responsables internes des services qui traitent les données personnelles. Il est mis à disposition, sur demande, à l'autorité de contrôle et à toute personne souhaitant le consulter.

En tant que sous-traitant, ITS Group et ses filiales élaborent un registre global des catégories d'activités de traitements pour le compte des clients.

5.4 L'analyse d'impact

En tant que responsable de traitement, la Direction Générale du groupe effectue une analyse d'impact pour tout traitement susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques, tenant compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement et conformément à l'article 35 du RGPD. Cette analyse porte sur l'impact des opérations de traitement envisagées sur la protection des données à caractère personnel.

Pour tout traitement antérieur au 25 mai 2018, un PIA (Privacy Impact Assessment) sera réalisé sous trois ans.

En tant que sous-traitant, ITS Group et ses filiales peuvent assister leurs clients dans la réalisation de leur analyse d'impacts relative à la protection des données.

5.5 La notification à l'autorité de contrôle d'une violation de données à caractère personnel

En tant que responsable de traitement, la Direction Générale du groupe notifie toute violation de données personnelles à l'autorité de contrôle compétente conformément à l'article 33 du RGPD, dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance ; sauf si la violation n'est pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques. Lorsque la notification à l'autorité de contrôle n'a pas lieu dans les 72 heures, elle est accompagnée par ITS Group et ses filiales des motifs du retard.

En tant que sous-traitant, ITS Group et ses filiales notifient au responsable du traitement (client) toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

5.6 Contacts

ITS Group et ses filiales ont désigné un délégué à la protection aux données personnelles, au sein d'un comité de gouvernance. Le DPO n'est pas responsable juridiquement des possibles violations du RGPD. Il fait office de point de contact avec nos parties prenantes et l'autorité de contrôle et toute autre partie prenante de l'organisme.

Pour toute information ou conseil relatif à l'exercice des droits ou obligations, c'est au DPO à qui il faut s'adresser : dpo@itsgroup.com

Par ailleurs, une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) au 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07, Téléphone : +33 (0)1 53 73 22 22

5.7 Le suivi de la politique

Cette politique, accessible à tous, est actualisée régulièrement pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, et tout changement dans l'organisation du Groupe.